

**Madame la Présidente Chantal Jouanno**  
Commission Nationale du Débat Public  
244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France

**Objet :** demande de révision débat public  
Incinérateur de Toulouse le Mirail  
**Copie :** Mme et Mr les Garant.e.s  
Monsieur Moudenc, Président de Toulouse Métropole  
Monsieur Terrail-Novès, Président de DECOSET

Toulouse, le 3 novembre 2022

Madame la Présidente,

Nous nous adressons à vous dans le cadre de la concertation préalable relative au projet d'**Evolution de l'incinérateur de Toulouse-Mirail** qui est en cours dans la Métropole toulousaine et pour laquelle vous avez désigné deux garants en charge de la bonne réalisation de celle-ci.

La lettre de mission adressée aux garants et disponible sur le site de la CNDP rappelle l'objectif de cette concertation préalable qui est de permettre de débattre :

- **De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;**
- Des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- **Des solutions alternatives**, y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- **Des modalités d'information et de participation** du public après concertation préalable.

Après étude et analyse du dossier présenté et suite aux différents ateliers et réunions auxquels plusieurs de nos adhérent.es ont participé, nous souhaitons porter à votre connaissance les remarques suivantes :

- Cette concertation est **un échec en termes de mobilisation des citoyens**, les réunions et ateliers organisés sont quasiment vides, seuls les débats mobiles ont réellement pu aller à la rencontre des habitants mais sous un format qui ne permet pas une vraie appropriation du sujet. Nous tenons par ailleurs à signaler que des membres du syndicat DECOSET eux-mêmes ont participé aux différents ateliers (pour remplir les chaises vides) avec le risque de fausser les résultats. Le syndicat DECOSET souffrant d'un **manque total de visibilité auprès du public**, il aurait été souhaitable que tous les EPCI adhérents reprennent à leur compte la publicité pour cette concertation à commencer par Toulouse Métropole. En effet la métropole est la première concernée car première contributrice à l'incinérateur et le président de DECOSET est en même temps vice-président en charge des déchets à la Métropole de Toulouse. Or aucune mention de la concertation n'est présente sur le site Internet de la Métropole dans la catégorie « concertation » (<https://www.toulouse-metropole.fr/je-participe/concertations>).
- **Aucun scénario alternatif sérieux** n'a été présenté à la discussion par le syndicat DECOSET empêchant toute possibilité de choix pour les citoyens appelés à débattre et constituant, de fait, **un déni de démocratie**. Dans son [dossier de concertation préalable](#), DECOSET présente 3 pseudos scénarios, les deux premiers étant quasiment identiques et se bornant à prolonger la situation actuelle, le 3<sup>ème</sup> scénario décrit ce qu'il se passerait si l'on ne faisait rien. DECOSET ne prend même pas la peine de développer ce dernier scénario qui ne sert que de repoussoir pour arriver à l'objectif réel du syndicat - totalement transparent dans son dossier - qui est de **reconduire l'incinérateur à l'identique**.

Pourtant de vraies solutions alternatives existent. L'association Zéro Waste Toulouse propose une contribution citoyenne au projet d'évolution de l'incinérateur sous forme d'un [scénario alternatif de réduction des déchets](#) qui permettrait de diviser par 2 la quantité de déchets à incinérer à l'horizon 2030. Cette diminution massive permettrait de réduire fortement la capacité de l'incinérateur tout en apportant de nombreux bénéfices écologiques, économiques et sociaux à la Métropole et à ses habitant.es. Ce scénario permettrait par ailleurs au syndicat et à ses EPCI adhérents de respecter leurs obligations réglementaires en termes de réduction et valorisation des déchets, alors que le projet de DECOSET est lui [incompatible avec la loi sur ces points](#).

Nous tenons à rappeler que l'incinérateur se trouve à quelques centaines de mètres du site **de la catastrophe d'AZF**. Les riverains de l'usine de même que l'ensemble des Toulousains ont encore en mémoire ce terrible accident qui a profondément ébranlé la crédibilité et la confiance des habitant.es dans la parole des institutions en charge de ces établissements industriels et de celles chargées de leur surveillance. Ces doutes ont été ravivés récemment à l'annonce des niveaux extrêmement élevés d'oxydes d'azote émis par [l'incinérateur qui est de loin le plus polluant de France](#). De plus, la question des **structures et résidences alimentées en énergie par l'incinérateur**, n'est pas abordée dans ce débat. Cela représente une source supplémentaire d'inquiétude pour les bénéficiaires.

Enfin, les études de qualité de l'air semblent avoir quelques imperfections, les capteurs n'étant pas à proximité directe de l'incinérateur. L'action nationale des Amis de la Terre auprès du Conseil d'Etat a permis de faire reconnaître notamment que l'Etat français, notre métropole y est citée, ne met pas en place les mesures nécessaires pour améliorer la situation. Le 4 août 2021, une première astreinte de 10 millions d'euros a été versée. ATMO Occitanie a d'ailleurs été bénéficiaire de 200 000€ suite à ce premier versement. **Le 17 octobre 2022, le Conseil d'Etat a condamné l'Etat à verser deux nouvelles astreintes de 10 millions d'euros**. Nous espérons qu'à minima, de nouveaux capteurs plus performants mettront en évidence les efforts à faire dans ce domaine.

Dans ces conditions, nous considérons que le projet dévolution de l'incinérateur tel qu'il est proposé par DECOSET va à l'encontre des objectifs de la concertation. La poursuite de celle-ci soulèverait donc de graves problèmes quant à la prise en compte réelle de la participation du public et risquerait d'aboutir à l'émergence d'**une vraie opposition citoyenne**.

**Pour toutes ces raisons, nous considérons, Madame la présidente, qu'une suspension, voire l'annulation de la concertation en cours est nécessaire afin de laisser le temps au syndicat DECOSET de revoir l'ensemble de son projet en y incluant un ou plusieurs « vrais » scénarios alternatifs.**

Nous sommes à votre disposition, pour en discuter, en espérant trouver écoute et attention de votre part.

Vous comprendrez, Madame la présidente, eu égard à la gravité du sujet, que nous rendions ce courrier public.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, nos salutations respectueuses.

Dominique Gilbon et Françoise Noiret  
Co-présidents  
Les Amis de la Terre

Caroline Mourgues  
Co-présidente  
Ligue des Droits de l'Homme

Serge Escartin  
Co-fondateur administrateur animateur  
Collectif de Défense de Saint Simon

#### Références :

-Dossier de concertation préalable : <https://colidee.com/o137p548/comprendre1416.htm>

-Scénario alternatif de réduction des déchets Zéro Waste : <https://zerowastetoulouse.org/incinérateur-toulouse-stop-ou-encore/>

-Incompatibilité avec la loi vis-à-vis de la pollution : <https://zerowastetoulouse.org/les-emissions-doxydes-dazote-de-lincinérateur-de-toulouse/>

-Synthèse dossier : <https://www.amisdelaterremp.fr/spip.php?article951>

- Décision du Conseil d'Etat : <https://www.conseil-etat.fr/actualites/pollution-de-l-air-le-conseil-d-etat-condamne-l-etat-a-payer-deux-astreintes-de-10-millions-d-euros>

Amis de la Terre Midi-Pyrénées - Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Adresse : 73 chemin de Mange-Pommes 31520 Ramonville-Saint-Agne

Site : <http://amisdelaterremp.fr>

Association loi 1901 n° W313001891 non assujettie à la TVA

Courriel : [midipyrenees@amisdelaterre.org](mailto:midipyrenees@amisdelaterre.org)

SIRET 39049794900052

Tél : 07 81 90 49 93

APE 9499Z